



# Formation qualifiante Extrascolaire

Animateur-animateur extrascolaire

mardi 1er septembre 2020, par [Cemea](#)

**Vous désirez accompagner les enfants dans les moments d'accueil avant ou après l'école ? Leur offrir la possibilité de s'amuser, de faire des découvertes et d'évoluer à leur rythme ? Et si vous deveniez animateur ou animatrice extrascolaire ? Formation de janvier à juillet 2021.**

En collaboration avec les **CEMÉA-SJ**, notre service d'**Éducation Permanente** organise, dans la Région de Bruxelles-Capitale, une formation qualifiante, d'une **durée de 6 mois**, pour les demandeurs et demandeuses d'emploi qui souhaitent acquérir une qualification et un brevet débouchant sur les métiers de l'animation.

Et si vous deveniez animateur ou animatrice extrascolaire ?

**Nous vous proposons :**

- **une formation d'animateur-animateur de jeunesse** permettant l'obtention du Brevet d'animateur-animateur de centres de vacances homologué par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- **une spécialisation d'animateur-animateur extrascolaire**, permettant l'obtention d'un certificat.

**Période :**

- Détermination ciblée organisée par la Mission Locale pour l'emploi d'Ixelles : du 11 janvier au 05 février 2021
- Formation qualifiante des CEMÉA : du 22 février au 28 juillet 2021

Alternance de séquences de formations résidentielles et non-résidentielles.

**Conditions :**

Avoir minimum 18 ans, être inscrit-e comme demandeur ou demandeuse d'emploi, posséder un diplôme du secondaire inférieur et avoir une connaissance orale du français.

**Pour suivre cette formation, il faut d'abord se présenter (inscription obligatoire) à l'une des deux séances d'informations qui auront lieu en décembre 2020.**

**Pour pouvoir y participer, merci de téléphoner au [02/543 05 98](tel:025430598) ou d'écrire à [formation-qualifiante.cemea.be](mailto:formation-qualifiante.cemea.be)**

Avec le soutien de :

